



NOTE D'INFORMATION

Embargo : 27 mai 2010

AVANCÉES EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS CONSTATÉES EN 2009-2010

JUSTICE INTERNATIONALE

2009 a été une année importante pour la justice internationale. Des progrès non négligeables ont été constatés dans la lutte pour garantir la justice aux victimes et amener les responsables de violations des droits humains commises dans le passé à rendre compte de leurs actes. La compétence universelle a joué un rôle croissant à cet égard.

- À la fin de l'année 2009, 110 États avaient ratifié le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). Le Bangladesh a procédé à la ratification en mars 2010.
- Fin 2009, plus de 40 États avaient adopté des dispositions législatives octroyant aux tribunaux nationaux la compétence pour juger des crimes de droit international, ce qui permettait d'amener des suspects jouissant chez eux de l'impunité à rendre compte de leurs actes.
- Pour la première fois, un chef d'État en exercice – le président soudanais Omar Hassan el Béchir – a fait l'objet d'un mandat d'arrêt émis par la CPI pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre. La Cour avait initialement estimé qu'il n'existait pas suffisamment d'éléments de preuve pour entamer des poursuites pour génocide, mais la Chambre d'appel a cassé cette décision en février 2010.

AFRIQUE

- Si la plupart des États de l'Union africaine (UA) ont dans un premier temps refusé de coopérer avec la CPI et d'appliquer le mandat d'arrêt émis contre le président el Béchir, certains, notamment l'Afrique du Sud et le Botswana, ont déclaré par la suite qu'ils ne s'aligneraient pas sur la décision de l'UA et qu'ils s'acquitteraient de leurs obligations au regard du Statut de Rome.
- À la fin de l'année 2009, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone avait achevé tous ses procès, à l'exception de celui concernant l'ancien président du Liberia Charles Taylor.
- Les Nations unies ont créé une Commission d'enquête internationale à la suite de la mort de plus de 150 personnes lors de la répression violente par les forces de sécurité guinéennes d'une manifestation pacifique tenue dans un stade à Conakry, capitale de la Guinée. Des manifestantes ont notamment été violées en public lors de l'intervention. La Commission d'enquête a conclu à l'existence de crimes contre l'humanité et recommandé que l'affaire soit portée devant la CPI.
- En décembre, un tribunal néerlandais a accepté de donner suite à une plainte portée contre le géant du pétrole Shell et concernant les activités de la société dans le delta du Niger. Elle émanait de quatre ressortissants nigériens qui demandaient à être indemnisés pour les dégâts subis par leurs exploitations agricoles et leurs étangs. Ces dégâts, estiment-ils, ont été causés par des fuites dans les oléoducs de la compagnie. C'est la première fois qu'une société néerlandaise est assignée devant un tribunal des Pays-Bas pour des dommages causés à l'étranger.
- En février 2010, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a ordonné la restitution de leurs terres ancestrales aux Endorois, des indigènes chassés de leur territoire entre 1974 et 1979 lors de la création d'une réserve animalière. Le ministre kényan des Terres, James Orengo, a participé aux cérémonies organisées par les Endorois à la suite de cet événement et s'est engagé à mettre en œuvre la décision.
- La Sierra Leone applique depuis avril 2010 la gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants.

AMÉRIQUES

- Un nombre croissant de personnes ayant commis des violations des droits humains sous les régimes militaires en place en Amérique latine dans les années 1970 et 1980, notamment en Argentine, en Uruguay et au Paraguay, ont été poursuivis devant la justice.
- En avril 2009, l'ancien président péruvien Alberto Fujimori a été condamné à 25 ans d'emprisonnement pour des faits perpétrés en 1991, notamment pour des actes de torture, des disparitions forcées et des assassinats.
- Le président des États-Unis, Barack Obama, a mis un terme au programme de détention secrète de l'Agence centrale du renseignement (CIA) et à l'utilisation de techniques d'interrogatoire « renforcées ».

ASIE-PACIFIQUE

- En mars 2009 s'est ouverte au Cambodge la première audience du « Tribunal Khmers rouges », chargé de juger les principaux dirigeants et responsables des atrocités perpétrées pendant le régime des Khmers rouges. Le premier à comparaître a été l'ancien directeur de prison Kain Guek Eav, *alias* Duch. Le jugement devrait être prononcé en juin 2010.
- Dans une décision historique, la haute cour de Delhi a rejeté les dispositions de la législation indienne, datant de l'époque coloniale, qui érigeaient l'homosexualité en infraction pénale. Ce texte n'a toujours pas été officiellement abrogé.
- Les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont commencé, certes lentement, à mettre sur pied les mécanismes de protection des droits humains dont la création est prévue par la Charte de l'ANASE, signée en 2008.
- L'Inde a adopté en août une loi garantissant le droit à l'éducation gratuite et obligatoire pour tous les enfants âgés de six à 14 ans. Le texte est entré en vigueur en avril 2010.
- Dans une décision historique rendue en mai 2009, la justice népalaise a établi que les pouvoirs publics avaient l'obligation de garantir à toutes les femmes, quels que soient leurs moyens financiers, l'accès à l'avortement.

EUROPE ET ASIE CENTRALE

- Le procès de Radovan Karadzic s'est ouvert à La Haye devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie en octobre. L'ancien leader bosno-serbe était jugé pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide.
- La Lituanie a reconnu en décembre qu'un « site noir » secret de la CIA avait existé sur son territoire.
- En novembre, un tribunal italien a condamné 22 agents de la CIA, un officier de l'armée américaine et deux agents italiens pour leur participation à l'enlèvement et à la « restitution », ordonnés par la CIA, d'Abou Omar. Cet homme avait été kidnappé en pleine rue en Italie, puis transféré illégalement en Égypte *via* l'Allemagne. Il a déclaré qu'il avait été torturé en Égypte.
- Dans une décision rendue en mars 2010, la Cour européenne des droits de l'homme a estimé que le placement des enfants roms dans des classes séparées en Croatie, sur la base d'un niveau de langue insuffisant, constituait une violation de l'interdiction de discrimination.

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

- En septembre, le rapport établi par le juge Richard Goldstone à l'issue de la mission d'établissement des faits créée par les Nations unies a conclu qu'Israël, d'une part, le Hamas et d'autres groupes palestiniens armés, d'autre part, avaient commis des crimes de guerre, et peut-être des crimes contre l'humanité, durant le conflit de 22 jours qui s'est déroulé à Gaza et dans le sud d'Israël en décembre 2008 et janvier 2009. Dans un mouvement traduisant une pression plus grande que celle exercée auparavant, et qui pourrait déboucher sur la saisine de la Cour pénale internationale si les intéressés ne donnent pas suite, les Nations unies ont demandé aux deux parties de mener des investigations crédibles en vue d'amener les responsables à rendre compte de leurs actes.
- Au Liban, un pas supplémentaire a été fait vers l'ouverture de poursuites contre les responsables du meurtre de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri et d'autres attentats qui y étaient liés, avec la création, conformément à la décision du Conseil de sécurité de l'ONU, du Tribunal spécial pour le Liban, mis en place officiellement en mars 2009 à La Haye (Pays-Bas).

- Malgré la persistance dans toute la région de discriminations contre les femmes, en droit et en pratique, de nouveaux progrès ont été relevés en 2009 dans plusieurs pays, notamment au Yémen, au Qatar, au Koweït, en Jordanie, en Algérie et en Arabie saoudite.
- Dans une décision rendue en mars 2010, la justice administrative égyptienne a estimé que le refus du gouvernement d'instaurer un salaire minimum constituait une violation du droit national du travail, de la Constitution et de ses obligations au regard du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, auquel l'Égypte est partie. Le tribunal a statué en faveur de deux ouvriers qui avaient porté plainte contre le gouvernement pour défaut d'assurer un salaire minimum correspondant au coût de la vie.

PEINE DE MORT

- Au Kenya, le gouvernement a annoncé en août que plus de 4 000 condamnés à mort verraient leur peine commuée en peine d'emprisonnement. Il s'agissait de la plus vaste mesure de commutation de peine de mort dont Amnesty International ait jamais eu connaissance.
- La peine de mort a été abolie au Burundi et au Togo.
- Le nouveau gouvernement du Japon a suspendu les exécutions et ouvert un débat public sur la peine de mort.

AUTRES POINTS A SOULIGNER

- L'ouverture à la signature, en septembre, du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, est venue donner une nouvelle impulsion à la lutte contre la pauvreté dans le monde. Cet instrument crée une voie de recours au niveau international pour les victimes de violations des droits économiques, sociaux et culturels, en permettant aux particuliers de saisir le Comité des droits économiques, sociaux et culturels lorsque leurs droits fondamentaux à l'alimentation, à l'éducation, au logement et à la santé sont bafoués dans leur pays. En mai 2010, 32 États avaient signé le Protocole facultatif.

/FIN

Embargo jusqu'au 26 mai 2010 23h01 TU (27/05/2010 00h01 al ondi)